

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.
4 — 11 — —	Express.
4 — 11 — —	matin, Express-Poste.
9 — 48 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir,	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Direct-Poste.
9 — 11 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons déjà annoncé que M. Disraëli avait été réélu par ses anciens électeurs de Baking-Hamshire. Nous devons ajouter que le principal collègue de lord Derby a prononcé à cette occasion un très-long discours, dans lequel il a successivement abordé diverses questions de politique intérieure, mais surtout celle relative aux rapports de la France et de l'Angleterre.

« L'importance de la position de l'Angleterre vis-à-vis de la France ne saurait être exagérée, a dit l'honorable ministre. Comme vous le savez, j'ai toujours été chaud partisan de ce qu'on appelle l'alliance française; j'ai toujours été convaincu qu'une alliance cordiale entre la France et l'Angleterre était également nécessaire aux intérêts des deux pays, et pour cette raison, qui prime toutes les autres, qui est complètement indépendante de bien d'autres considérations, c'est que cette alliance est nécessaire, à l'époque où nous vivons, à l'indépendance et à la dignité de l'Europe. Toutes les vieilles traditions relatives à l'équilibre politique, créées et imaginées en des temps où le grand théâtre de l'action humaine se restreignait uniquement à l'Europe, sont tombées en désuétude. La rivalité de la France et de l'Angleterre, les deux premières nations de l'Europe, était autrefois toute naturelle et, jusqu'à un certain point, même nécessaire. Mais, dans ces dernières années, il a surgi dans le monde d'autres influences dominantes, qui ne se bornent plus à l'Europe, et desquelles il résulte nécessairement que si la puissance prépondérante de l'Europe doit être maintenue, il ne faut plus encourager la rivalité entre les deux principales nations, mais qu'il faut soigneusement entretenir entre elles une alliance cordiale, comme étant l'unique moyen par lequel on puisse maintenir l'indépendance et la dignité de l'Europe. (bien ! bien !)

Eh bien, Messieurs, voilà véritablement pourquoi tout Anglais et Français doivent soutenir l'alliance entre l'Angleterre et la France. C'est à ce point de vue élevé, c'est pour obtenir ce grand résultat, qu'il faut que l'énergique bon-sens des deux peuples

fasse tomber les vieilles et mesquines jalousies, car notre existence, comme grandes puissances civilisées, et le maintien de l'Europe elle-même dans l'ordre politique et social dépendent d'une cordiale union de sentiments entre les populations des deux premières nations européennes. (bien ! bien !) »

Après ces déclarations formelles, le nouveau ministre a abordé l'examen des difficultés survenues à propos de la dépêche de M. le comte Walewski, du 20 janvier, et s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, le problème politique que nous avons à résoudre présente une difficulté peu commune : nous avons en même temps à soutenir la dignité de notre pays, à maintenir, peut-être à faire renaître notre cordiale amitié avec la France; c'est ce que ne peuvent faire ni toute espèce d'homme, ni toute espèce de ministre. Je ne désespère pas, toutefois, de trouver les moyens de mettre d'accord l'honneur de l'Angleterre et celui de la France, ainsi que les intérêts des deux pays, et de parvenir à une solution également satisfaisante pour l'un et pour l'autre, de façon à ce qu'il ne reste ni froideur ni rancune. Je porte en ce moment mes regards avec une entière confiance sur l'empereur Napoléon lui-même, son caractère me rassure; il n'hésitera pas à avoir confiance aux lois de l'Angleterre, dont l'efficacité n'a pas même encore été essayée pour lui donner précisément le remède qu'il demande; et, quand l'Empereur aura examiné mentalement toutes les circonstances de cette affaire, il reconnaîtra ce qui a été reconnu trop tard, que la loi existante est suffisante; il aura la certitude que s'il était déçu dans ses espérances, s'il était prouvé que cette loi est insuffisante, ce que je ne crois pas, si l'on pouvait montrer que cette monstrueuse doctrine est la loi de l'Angleterre, qu'un étranger peut commettre impunément, dans ce pays, un crime qu'un des sujets de Sa Majesté ne peut commettre sans encourir les peines portées par la loi, je suis sûr qu'alors l'Empereur des Français ne tiendrait pas un langage menaçant, mais en appellerait à la justice du peuple anglais. »

M. Disraëli a terminé en témoignant la plus grande confiance dans l'avenir, tant au point de

vue de la politique générale, qu'en ce qui concerne l'existence du cabinet tory. — Havas.

Voici le texte du projet de loi relatif au défrichement des bois des particuliers, qui a été présenté au Corps-Législatif, dans la séance du 5 mars.

ARTICLE UNIQUE. Le titre XV du Code forestier est remplacé par les articles suivants :

Art. 219. Aucun particulier ne peut user du droit d'arracher ou défricher ses bois qu'après en avoir fait la déclaration à la sous-préfecture, au moins quatre mois d'avance, durant lesquels l'administration peut faire signifier au propriétaire son opposition au défrichement.

Dans les six mois, à dater de cette signification, et après avis du préfet en conseil de préfecture, il est statué administrativement sur l'opposition par le ministre des finances, la section des finances du conseil d'Etat préalablement entendue.

Si, dans les six mois qui suivront la signification de l'opposition, la décision du ministre n'est pas rendue et signifiée au propriétaire des bois, le défrichement peut être effectué.

Art. 220. L'opposition au défrichement ne peut être formée que pour les bois dont la conservation est reconnue nécessaire :

- 1^o Au maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes;
- 2^o A la défense du sol contre les érosions et les envahissements des fleuves, rivières et torrents;
- 3^o A l'existence des sources et cours d'eau;
- 4^o A la protection des dunes et des côtes contre les érosions de la mer et l'envahissement des sables;
- 5^o A la défense du territoire dans les limites de la zone frontière;
- 6^o A la salubrité publique.

Art. 221. En cas de contravention à l'article 219, le propriétaire est condamné à une amende calculée à raison de 500 fr. au moins et de 1,500 fr. au plus par hectare de bois défriché, et, en outre, à rétablir les lieux défrichés en nature de bois dans le délai qui est fixé par le jugement et qui ne peut excéder trois années.

FEUILLETON

UNE HAINE A BORD.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

La menace produisit un effet excellent, au moins pour Fargeolles, qui se mit à travailler et s'éleva très-vite des derniers aux premiers rangs. Bref, il était sorti d'Angoulême avec un bon numéro. A bord du vaisseau-école, il comptait parmi les forts.

Quant à Jules Renaud, c'était toute autre chose, il n'avait guère été reçu que sur bonne mine, eu égard aux recommandations et aux notes du proviseur de Louis-le-Grand, et enfin grâce à quelques saillies qui déridèrent l'examineur.

Du reste, son admission ne faisait tort à personne, attendu que le nombre des admissibles était illimité.

A cette époque, la Restauration avait le projet d'agrandir les cadres de la marine, on manquait d'officiers au point qu'il avait fallu recourir à de nombreux auxiliaires pris parmi les capitaines de la marine marchande. Aussi l'examineur accorda-t-il sans scrupules l'un des der-

niers rangs d'admission à Jules, qui avait montré peu de savoir, à la vérité, mais beaucoup d'intelligence.

Sur la moitié des questions, Jules fut collé au tableau; il ne se déconcerta point.

— Il n'avait pas encore eu le temps d'apprendre ce théorème, disait-il. Ce problème n'était pas encore bien gravé dans sa mémoire. Il n'avait entrepris l'étude des mathématiques que depuis quatre mois. Mais ce n'était pas difficile à comprendre.

Là-dessus, il cherchait en présence même de l'examineur, et plusieurs fois il eut le bonheur de trouver des solutions imprévues.

En latin, en français, en dessin, Jules ne laissait rien à désirer. Si, en quatre mois il était parvenu à se tirer passablement d'un examen pareil, évidemment il était apte à devenir élève du vaisseau-école.

De moins capables que lui avaient été admis en foule.

Il n'est pas de profession qu'on embrasse plus légèrement que celle de marin militaire; il n'en est point qu'un prisme trompeur colore de teintes plus séduisantes. On s'y destine fort jeune, sans en soupçonner les ennuis, et plein de foi dans la poésie des ouragans et des combats, tantôt par esprit d'intimidation, tantôt sous l'influence des premières lectures qui nous charment.

Dans les ports de guerre, l'enfant n'entend parler que des armements et des expéditions qui se préparent : il

vit au milieu d'uniformes brillants et de spectacles bien faits pour aiguillonner sa curiosité, il subit l'influence et la contagion de l'exemple.

A l'éternelle question : « Eh bien, mon petit ami, que voulez-vous être un jour ? » il répond sans balancer : « Capitaine de vaisseau. » Il ne trouve rien de plus gracieux que la casquette galonnée et l'aiguillette flottante d'un élève, rien de plus beau qu'un commandant chamarré de broderies, rien de plus amusant que d'aller en canot et de commander à des marins. Il joue au matelot comme ailleurs on joue au soldat; ses poupées sont de petits navires qu'il fait manœuvrer dans un bassin : il a été bercé au récit de campagnes périlleuses, et ne peut concevoir d'existence préférable à celle d'officier de marine.

D'ailleurs, les parents n'ont guère le choix des carrières. Charles de Pierremont, Emile Fargeolles, tous deux pour des causes analogues, par une sorte de force majeure, avaient été poussés à bord de l'Orion.

Dans l'intérieur des terres, à Paris, par exemple, la vocation maritime naît de l'amour du merveilleux. Robinson commence à faire songer à la mer, Télémaque continue à inspirer le désir des grandes aventures; mais, après Gulliver et Sindbad des Mille et une Nuits, l'écolier n'y tient plus et déclare qu'il veut être marin. Qui n'a point caressé un semblable rêve au détriment du de Viris et des fables d'Esopé. Après avoir lu la Vie des

Art. 222. Faute par le propriétaire d'effectuer la plantation ou le semis dans le délai prescrit par le jugement, il y est pourvu à ses frais par l'administration forestière, sur l'autorisation préalable du préfet, qui arrête le mémoire des travaux faits et le rend exécutoire contre le propriétaire.

Art. 223. Les dispositions des quatre articles qui précèdent sont applicables aux semis et plantations exécutés, par suite du jugement, en remplacement de bois défrichés.

Art. 224. Sont exceptés des dispositions de l'art. 219 :

1° Les jeunes bois pendant les vingt premières années après leur semis ou plantation, sauf le cas prévu par l'article précédent ;

2° Les parcs ou jardins clos ou attenants aux habitations ;

3° Les bois non clos, d'une étendue au-dessous de dix hectares, lorsqu'ils ne font point partie d'un autre bois qui compléterait une contenance de dix hectares, ou qu'ils ne sont pas situés sur le sommet ou la pente d'une montagne.

Art. 225. Les actions ayant pour objet des défrichements commis en contravention à l'art. 219, se prescrivent par deux ans à dater de l'époque où le défrichement aura été consommé.

Art. 226. Les coupes à blanc estoc des bois résineux sont considérées comme des défrichements et soumises aux dispositions des articles 219 et suivants.

Art. 227. Les semis et plantations de bois sur le sommet et le penchant des montagnes et sur les dunes, seront exempts de tout impôt pendant trente ans. (Moniteur.)

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Malgré l'horreur qu'a provoqué partout l'attentat du 14 janvier et l'explosion générale de sympathies qu'il a fait éclater pour la dynastie impériale, des anarchistes, que leur petit nombre ne décourage pas, voulaient, suivant un mot d'ordre convenu, faire naître une certaine agitation. Ils préparaient, sur divers points de la France, des mouvements qui, sans offrir de danger pour le maintien de l'ordre, suffisaient à entretenir quelque inquiétude dans les esprits. Le 24 février, des arrestations simultanément opérées déjouaient ces coupables projets et amenaient la découverte et la saisie d'armes, de munitions de guerre et de correspondances compromettantes. On a singulièrement exagéré le nombre de ces arrestations ; elles se bornent à cinquante des principaux meneurs, à Paris ; vingt, à Lyon ; douze, à Marseille, et à une moyenne de quatre dans quarante départements de l'Empire. Malgré cette précaution, un rassemblement se forma à Paris, dans la nuit du 4 au 5 mars. Des mesures fermes et vigilantes le firent avorter et déterminèrent vingt nouvelles arrestations. L'échauffourée de Chalons-sur-Saône se rattachait indubitablement à ce plan d'agitation systématique, dont l'attitude résolue des honnêtes gens a fait si prompt justice.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — On écrit de Saint-Petersbourg, le 2 mars, à l'agence Havas :

« On a suivi ici avec d'autant plus d'intérêt les

événements de Canton, que, depuis quatre ans, notre gouvernement poursuit des négociations à l'effet de faire ouvrir ce port à notre marine. Il est clair que la Russie, qui, par sa position même sur les frontières de la Chine, est la puissance européenne la plus intéressée aux affaires chinoises, ne pourra permettre qu'une autre puissance acquière la possession exclusive d'une station si importante pour le commerce de la Chine.

Des communications diplomatiques ont été adressées à ce sujet aux puissances étrangères ; elles ont reçu en France l'accueil désiré.

D'après des dépêches récentes de notre ministre à Copenhague, le gouvernement danois serait peu disposé à faire à l'Allemagne les concessions voulues. On paraît croire à Copenhague que l'Allemagne ne poussera pas les choses à l'extrême et que les signataires du protocole de Londres doivent garantir la constitution générale de la monarchie danoise. »

COUR DE CASSATION.

Présidence de M. Vaisse.

Audience du 11 mars.

ATTENTAT DU 14 JANVIER. — REJET DU POURVOI D'ORSINI, DE RUDIO ET PIERRI.

La cour était appelée à statuer, à l'audience de ce jour, sur le pourvoi formé par Orsini, de Rudio et Pierrri contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 26 février dernier, qui les condamne à la peine des parricides.

Quelques rares spectateurs seulement assistaient à l'audience.

M. le procureur-général Dupin occupe le fauteuil du ministère public.

M^{rs} Bret et Fournier, avocats, sont au banc de la défense.

M. le conseiller Moreau fait le rapport de l'affaire. Après le rapport, M^e Bret se lève et prend la parole.

M. le procureur-général Dupin prononce ensuite son réquisitoire, qu'il termine en déclarant que la procédure est régulière, que la peine a été légalement appliquée et qu'il y a lieu de rejeter le pourvoi.

Conformément à ces conclusions, la cour rend un arrêt par lequel elle rejette le pourvoi des condamnés. (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

Le vin à bon marché. — A l'une des dernières réunions du comice agricole de Lille, on a cité un travail qui donne le moyen de fabriquer cinq hectolitres de vin de Bourgogne avec le raisin qui, par les anciens procédés, ne produisait qu'un seul hectolitre.

La recette consiste à mettre dans la cuve une certaine quantité d'eau et de sucre en plus. Ce moyen avait été signalé déjà par un éminent chimiste du Nord, M. Dubronfaut. Le vin ainsi fabriqué paraît avoir finesse, couleur et solidité. Ce système permettra d'en abaisser le prix de deux tiers au moins au profit des consommateurs.

— L'éclipse de soleil du 15 mars 1858 sera pour Paris, et surtout pour l'Angleterre, une des plus belles de ce siècle, au dire de M. Babinet. C'est au

milieu du jour que cette grande éclipse aura lieu. Il ne restera pour Paris qu'un dixième de la surface non couverte par l'interposition de la lune, et les rayons solaires pénétrant par de petites ouvertures, au lieu de dessiner des ronds, à l'ordinaire, traceront des croissants ; enfin, les verres et les miroirs ardents ne produiront plus l'inflammation des matières combustibles. Le jour sera très-affaibli ; et, comme à cette époque de l'année, c'est la chaleur directe des rayons du soleil qui fait principalement la température du jour, il pourra se faire qu'on sente pendant quelques minutes un froid très-sensible qui, du reste, sera bien indiqué par le thermomètre.

Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 6 mars 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier de Paris, par André. — Sources thermales de Paris, par Maxime Vauvert. — Cérémonie nuptiale à Tlemcen, par L. de B. — Pagode de Whampo, par F. G. — Balaguier, par Léo de Bernard. — Courrier d'Italie, par J. Doncet. — Sciences, beaux arts, travaux publics, par Ch. d'Argé. — Le comte Thibault de Champagne à Marseille, par Léo de Bernard. — Curiosités de la langue et de l'histoire, par Auguste Vitu. — La place du Louvre, par François Lacour. — De quelques arts qui s'en vont, par Philibert Audebrand. — Prise de Canton, par Mac Vernoll. — Les traîneaux de l'hiver de 1858, à New-York, par Mac Vernoll. — Le R. P. de Ravignan, par Fulgence Girard. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Barque brise-glace sur le canal de la Villette, par Maxime Vauvert. — Feuilleton : *le Capitaine Richard*, par Alexandre Dumas.

GRAVURES. Pont du chemin de fer de ceinture. — Noces arabes à Tlemcen. — Pagode de Whampo, près de Canton. — Balaguier (environs de Toulon). — Tournoi entre les chevaliers marseillais et les chevaliers croisés. — Prise du fort Lyn. — Point de l'escalade. — Prise de Canton par les forces alliées. — Jeune fille chinoise. — Grande dame chinoise. — Traîneaux à New-York. — Barque brise-glace sur le canal de la Villette. — Le R. P. Delacroix de Ravignan. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

Pour les faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 11 mars, 6 heures 1/2. — On croit que le déficit dans les finances est de 3 à 4 millions sterling.

Londres, 11 mars. — La continuation du procès Bernard est ajournée à samedi.

La prévention qui pèse sur lui, et qui est soutenue par le gouvernement, ne se borne pas seulement à un délit, elle s'étend aussi à la félonie. Le prévenu est considéré comme complice du meurtre. — Havas.

marins célèbres, qui n'a voulu se faire mousser pour devenir amiral, découvrir plusieurs nouveaux mondes, être tour à tour chevalier de Malte, corsaire et flibustier, ou pour le moins visiter tous les pays de la terre ? Qui ne s'est point figuré que sur la mer seulement se trouvait la gloire et le bonheur ? L'histoire des naufrages éveille un intérêt trop puissant pour laisser sous une impression de terreur ; on ne compte pas les victimes, mais on admire ceux qui échappèrent au désastre, et l'on ose espérer tout bas être un jour acteur dans un de ces drames horribles dont l'Océan est le théâtre.

La *Méduse* et son radeau, le *Kent* incendié au milieu de la tempête, ont dû faire des prosélytes à la marine ; ils n'en ont jamais détournée personne. On prend le métier de la mer avec la perspective de catastrophes pareilles ; elles entrent dans les idées du candidat à l'école navale ; aucun marin n'a renoncé à sa carrière pour les avoir rencontrées. Ce que l'on ignore, c'est les petites misères intestines qui remplissent lentement le vase de dégoûts, et finissent quelquefois par le faire déborder.

Le jeune homme qui débute plein de romanesques illusions n'en conserve aucune lorsqu'il a passé quelques années sous le harnais ; il en avait fait bon marché avec l'âge, et, parvenu aux plus hauts grades, ne s'étonne pas de se voir administrateur ou diplomate, lui qui s'était destiné à devenir un capitaine sabord comme on n'en voit

guère qu'au Vaudeville. Mais il n'oublie jamais entièrement ses premières sensations, et les nobles causes qui l'ont déterminé à choisir ne sont point de celles qui le lui feront abandonner.

En disant de quelles chimères se repaît l'imagination du candidat à l'école navale, nous avons tout simplement l'histoire de Jules Renaud.

Son père qui était riche, mais avait un grand nombre d'enfants, approuva sa détermination sans difficultés :

— Un gaillard, lesté et hardi comme toi, lui dit-il, fera un excellent marin.

Jules, qui était alors en rhétorique, abandonna aussitôt le grec, le latin et les discours français, pour la géométrie et la statique.

On sait comment il fut admis ; il avait de l'émulation, et se promettait bien de ne pas croupir aux derniers rangs.

Les fistaux assemblés dans la grand'hune se demandaient les uns aux autres les noms des cordages et des pièces de mâture qu'ils avaient devant les yeux. Jules avait retenu quelques termes de la nomenclature intéressante qu'il s'agissait de se classer dans la mémoire : états, hanbans, galhaubans, écoutes, marche-pieds, enfléchures, étaient autant de choses nouvelles dont on ne s'expliquait pas trop l'usage.

Il y avait là une foule de cordes qui étaient autant de

problèmes. A quoi servent-elles ?... D'où venaient-elles ? Où allaient-elles ?

Chacun émettait son avis, et de terribles hérésies maritimes durent frapper les échos aériens en cette occasion.

Le canot qui conduisait à terre M^{rs} de Pierremont et sa jeune nièce attira aussi l'attention de Jules et de ses camarades ; mais tout-à-coup de bruyants éclats de rire retentirent sur le pont : les cinq ou six fistaux se penchèrent tous à la fois du côté de tribord ; ils virent Pierremont en uniforme au milieu d'un groupe nombreux en vareuse et pantalon gris.

Fargeolles l'avait profondément salué en disant :

— N'est-ce pas à M. de Pierremont que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, Monsieur, répondit Charles visiblement intimidé par la politesse exagérée de son interlocuteur et le fou rire de la galerie.

— Croyez, monsieur de Pierremont, ajoutait Fargeolles, que l'école est très-honorée de vous recevoir enfin dans son sein. Nous vous attendions avec une impatience sans égale. L'on nous a dit que vous étiez un phénomène ; l'on ne nous trompait pas !... — N'est-ce point, Messieurs, l'on ne nous trompait pas ?...

Le ton et la pantomime de Fargeolles excitaient les risées naïves de la multitude. Charles essaya de s'y soustraire en regagnant le milieu du pont.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous nous exprimons d'insérer la circulaire adoptée par la Commission archéologique et relative à la prochaine exposition.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS.

Commission archéologique de Maine-et-Loire.

Exposition de 1858.

Monsieur,

La Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire, en annonçant qu'au mois de juin prochain, elle ouvrira une Exposition, à la fois agricole, industrielle et artistique, a réclamé le concours de tous ceux qui s'occupent d'études ou de travaux compris dans les différentes divisions du programme de cette solennité.

La Commission archéologique, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, ne pouvait rester sourde à cet appel. Il lui a paru qu'un choix des plus curieux objets contenus dans les collections des antiquaires de Maine-et-Loire et des départements voisins, formerait une importante section de l'Exposition projetée. Cette idée, communiquée au bureau d'administration de la Société industrielle, a été accueillie par lui avec la plus vive sympathie. Il s'est empressé de donner à la Commission l'assurance qu'une place convenable serait réservée à la section d'archéologie, dans les galeries de l'Exposition.

La Commission espère, Monsieur, que vous vous ferez un plaisir d'être du nombre des exposants. En conséquence, nous avons l'honneur de vous faire connaître les dispositions qu'elle a prises à ce sujet et qui sont la reproduction textuelle, appliquée à l'archéologie du règlement général de l'Exposition, arrêté par la Société industrielle et approuvé par les autorités compétentes.

ART. 1^{er}. — Il y aura à Angers, en 1858, une exposition d'antiquités et d'objets d'art anciens (1), laquelle formera une section de l'exposition générale.

ART. 2. — L'exposition s'ouvrira le mardi 1^{er} juin, et durera jusqu'au mercredi 30 du même mois, inclusivement.

ART. 3. — Sont appelées à y prendre part toutes les personnes possédant de ces objets dans les départements de Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Orne, Sarthe, Vendée, Vienne et Deux-Sèvres.

ART. 4. — Les exposants devront faire connaître, avant le 15 avril, au secrétariat de la Commission archéologique, boulevard des Lices, ouvert les mardis et vendredis, de midi à trois heures, leurs intentions, par une déclaration qui contiendra :

Les noms, prénoms et domicile de l'exposant ;

(1) Peintures sur bois, sur toile, sur marbre et cuivre; émaux; tapisseries de laine, cuirs gaufrés, dessins, gravures, sculptures en marbre, pierre et bois; moulages en plâtre, estampages, terres cuites; camées, intailles, vases, potiches, médailles et monnaies; blasons, armures, verres, meubles; métaux ouvrés, ciselés; fragments d'architecture; sceaux, cachets, timbres avec leurs empreintes, livres anciens, missels, etc., etc.; portraits des hommes distingués jusqu'à la fin du XVIII^e siècle inclusivement.

Le nombre et la nature des objets à exposer ; L'indication de la surface demandée (hauteur, largeur, longueur).

Les exposants pourront envoyer ces divers renseignements par lettres affranchies adressées au secrétariat.

ART. 5. — Les exposants devront adresser franc de port, et avant le 15 mai, leurs objets à la Commission archéologique. Les petits objets, tels que camées, médailles, ne seront reçus que sous vitrine.

L'adresse portera ces mots: Exposition archéologique. MM. les membres de la Commission de classement, aux galeries de l'Exposition, à Angers (1).

ART. 6. — Il sera délivré récépissé des objets envoyés, qui seront inscrits, à leur arrivée, sur un registre spécial; chaque article portera un numéro d'ordre et mentionnera les noms de l'exposant, ses profession et domicile, ainsi que l'indication du lieu de provenance.

ART. 7. — La Commission de classement sera chargée de recevoir et faire placer les objets envoyés, à la conservation desquels le plus grand soin sera apporté.

ART. 8. — Chaque exposant aura la faculté de porter l'indication des prix de vente sur les objets qu'il présentera à l'exposition. Une notice, signée de lui, pourra, s'il le réclame, y être annexée.

ART. 9. — L'Exposition, pendant sa durée, sera ouverte au public tous les jours, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Un catalogue, rédigé par la Commission archéologique, indiquera les objets exposés et l'adresse des exposants.

ART. 10. — Les articles vendus pendant l'exposition, ne pourront être enlevés que le 1^{er} juillet, époque à laquelle s'effectuera la remise aux propriétaires ou à leurs mandataires de tout ce qui aura été exposé. Les objets non réclamés au 10 juillet, seront emballés et expédiés aux propriétaires, à leurs frais et risques.

ART. 11. — Personne ne pourra dessiner les objets exposés sans le consentement des exposants.

ART. 12. — Dans une séance solennelle, qui aura lieu le 1^{er} juillet, il sera lu un rapport signalant les objets les plus remarquables de cette exposition. Ce compte-rendu sera adressé à chaque exposant.

Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Les membres du bureau de la Commission archéologique :

Godard-Faultrier, président ;
Béclard, Lemarchand, vice-présidents ;
Paul Lachèse, l'abbé Chevalier, secrétaires ;
De Livonaire, trésorier.

Angers, le 9 mars 1858.

(1) La commission de classement est composée, d'une part : de tous les membres du bureau de la Commission archéologique; d'autre part : de MM. Dainville fils, abbé Barbier de Montault, V. Pavie, Chapeau, Thierry, J. Sorin, Villers, Fourcault, Bourdeille, Ferdinand Lachèse; MM. de Galembert, à Tours; Joly-Leterme, à Saumur; de Matty de la Tour, à Rennes; Labeaulière, à Laval; de Wismes, à Nantes; de Longuemard, à Poitiers; Huchet, au Mans; de la Sicottière, à Alençon; Fillon, à Fochtenay, et Segrétain, à Niort.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 4 au 11 mars.

La difficulté que le 3 0/0 éprouve à reprendre quelque élan, la force invincible qui semble l'attacher et le retient fixé au cours de 69 francs, décourage et inquiète les capitalistes; et si quelque puissante impulsion ne vient les arracher à cette inertie dans laquelle ils s'immobilisent, on ne doit pas s'attendre de si tôt à une hausse sérieuse. L'atonie de la Bourse reflète en ce moment celle du commerce: elle subit, à son tour, cette influence funeste qui ralentit les transactions, diminue le trafic des chemins de fer et le mouvement de notre commerce extérieur.

La spéculation ne se livre plus qu'à des opérations très-limitées. Les achats et ventes de primes ont remplacé la plupart des affaires fermes. Cependant, malgré l'affaissement de ses prix, la rente est encore privilégiée, et celle sur laquelle la baisse a le moins de prise. Chaque fois qu'elle retombe à 69 elle reprend des forces et se relève de quelques centimes. L'argent ne déserte pas le marché et opère constamment des achats dans une mesure très-reteinte, il est vrai, mais suffisante pour maintenir une certaine fermeté. La confiance ne cherche qu'un prétexte pour renaître, et la hausse des consolidés avant hier a suffi pour imprimer à notre marché un mouvement ascensionnel.

La semaine a été mauvaise pour les chemins de fer. Aucune de nos grandes lignes n'a échappé à la baisse, qui a particulièrement frappé les actions d'Orléans et celles de Paris-Méditerranée. La baisse des chemins prend sa source dans un motif sérieux, la diminution générale des recettes du réseau, qui a été très-forte la semaine dernière.

L'Orléans a fléchi de plus de 30 francs, et la réduction énorme qui se produit chaque semaine sur les recettes de cette ligne nous dispense de chercher un autre motif à cette défaveur. Le Lyon est sous le coup d'une sorte de panique qui l'entraîne au-dessous des limites d'une réaction raisonnée. On oublie trop, peut-être, qu'il y aura un dividende à toucher le 4 avril prochain sur ces actions.

Le Nord est plus ferme, en raison de l'état satisfaisant de ses recettes. L'Ouest est très-offert, le Midi, au contraire, a une tendance à remonter. Les travaux de la ligne d'Italie sont poussés avec activité; on annonce l'ouverture d'une section importante pour le 15 juin prochain.

Les valeurs industrielles ont toujours un marché inactif et stationnaire. Les capitaux ne recherchent d'autres valeurs que les obligations du Crédit foncier, auxquelles le tirage du 22 mars donne de l'a-propos. Les petits capitalistes surtout s'empressent d'acheter des coupures de 100 fr. 4 0/0 qui, au cours actuel, donnent un revenu supérieur à celui de la Caisse d'épargne.

La Compagnie du chemin de fer de Galveston à Houston et Henderson, obtient en ce moment un succès remarquable. Il est vrai qu'elle offre des obligations hypothécaires rapportant 8 0/0, et donnant droit à une action bénéficiaire libérée. Il n'est pas de valeurs qui puissent se prévaloir de tels avantages. — A. Duport.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 11 MARS.

3 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 92 43.

BOURSE DU 12 MARS.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 25.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 92 53.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Vous nous fuyez, monsieur de Pierremont! Oh! c'est cruel!... Vous vous refusez à nos hommages?

— Messieurs, disait Charles, je ne suis pas, mais je voudrais qu'on ne se moquât pas de moi!...

— Tout ceci est très-sérieux, monsieur de Pierremont, continuait Fargeolles en saluant de nouveau.

Ses bouffonneries avaient un succès prodigieux.

— Est-il donc amusant, ce Fargeolles! il n'y a point son pareil pour faire poser un fistau.

— Je suis d'avis, ajouta le vétérinaire, de porter en triomphe le phénix de ces lieux.

— Messieurs, s'écria Charles, laissez-moi, je vous en conjure; je ne suis ni un phénomène, ni un phénix....

Nouvelles explosions de rires moqueur.

Je me demande encore pourquoi l'on riait. Qu'y avait-il donc de si comique dans les réclamations de ce malheureux enfant accueilli par des lazzi de mauvais goût?

Le fistau à raison, Fargeolles! interrompit un facétieux ancien. Tout phénix a des plumes et je ne lui en vois point.

— C'est que tu as la berlué, reprit Fargeolles qui avait par hasard dans la poche une vieille plume et la planta en guise de panache dans la ganse du chapeau de Charles.

Nous portions alors, en grande tenue, le chapeau rond avec la cocarde, et la casquette en petite tenue.

— Hourra pour le plumet!...

— Un ban pour le plumet!...

— En triomphe le phénix!...

— Sur le pavé le roi des fistaus!...

On essayait de mettre à exécution la motion du vétérinaire Fargeolles; on soulevait Charles par les pieds.

— Messieurs, Messieurs! laissez-moi, je vous en prie, dit encore le malheureux adolescent qui avait peine à retenir ses larmes.

— Le fistau n'entend pas la raillerie! il a on mauvais caractère!... il se révolte!...

— Mademoiselle, reprit Fargeolles avec un sourire moqueur, nous ne voulons que vous prouver notre admiration profonde.

— Mademoiselle!... Mademoiselle!... Vive Mademoiselle! répétait-on en riant.

Le sobriquet faisait fortune; il avait de l'écho.

Charles se débattait; il était littéralement accablé par le nombre; on le tirait, on l'emportait malgré lui avec un acharnement brutal. Déjà il avait perdu son chapeau, qui fut foulé aux pieds, son paletot neuf avait reçu un accroc, son aiguillette pendait à demi-arrachée.

Jules Renaud ne put être longtemps témoin d'un pareil spectacle sans perdre le sang-froid.

— Quand on devrait me mettre en prison à mon tour, dit-il, je porterais secours à ce pauvre garçon!

— Tu as raison, reprit ses cinq ou six camarades; allons!... lestement!...

Si tôt dit, sitôt fait; Jules s'élança sur la grande vergue, prend à bras-le-corps un cordage qui descendait sur le pont, et veut se laisser glisser.

Presque aussitôt un cri terrible retentit d'un bout à l'autre du vaisseau, l'officier de service accourut. Les persécuteurs de Charles de dispersèrent.

Tous les yeux restèrent fixés sur Jules Renaud, suspendu à demi-distance du pont au bout d'un cordage qui, en termes techniques, s'appelle cartahu.

L'intrépide Parisien avait cru rencontrer une manœuvre dormante; il s'était accroché, par malheur, à une corde courante, qui glissa rapidement sous son poids; il se raccrocha bien à une autre avec une extrême agilité, mais celle-ci n'était point assez longue.

Après quelques oscillations, il se trouvait au bout, ne se tenant que par les mains, à trente pieds environ au-dessus d'un panneau.

— Courage! mon ami!... serrez ferme!... criait l'officier, tandis que deux gabiers d'élite s'empressaient de courir au secours de Jules.

— Vouloir s'affaler par un cartahu!... l'imbécille fistau!... murmura Emile Fargeolles en haussant les épaules avec dédain.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CESBRON, notaire
à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 21 mars 1858, à midi,
DE LA FERME

De la Verdonnière,

En la commune de Neuil-sous-Passavant,
Contenant 42 hectares 67 ares 74
centiares,

ET D'UNE MAISON,

Située en la commune de Doué;
Le tout dépendant de la succession
de M^{lle} Brunet de la Charrie.

La ferme sera mise à prix à 80,000
francs.

Elle est susceptible d'une revente
avantageuse en détail.

(132) CHEDEAU, avoué.

A VENDRE

Un petit JARDIN, entouré de murs,
avec PAVILLON, situé à Saumur, rue
de l'Ermitage, affié d'arbres fruitiers,
contenant environ 4 ares.

S'adresser, pour avoir des rensei-
gnements et traiter, à M^e DUTERME,
notaire à Saumur. (133)

Etude de M^e LEROUX, notaire à
Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur,
dépendant de la succession de M. de
Charnière, consistant en une maison,
cour et jardin, joignant le quai Saint-
Nicolas, et en une autre maison joi-
gnant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans
son ensemble 1,507 mètres carrés, est
limitée au levant par la maison de M.
CHARLES RATOUIS, au couchant par
celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au châ-
teau de Preuil, près Doué, ou audit
M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS que M. et M^{me}
DU TEMPLE possèdent dans la com-
mune de Brézé, et qui consistent en
maison de maître, maison de fermier,
servitudes, cours, jardins, clos de
vigne et terres labourables; le tout
d'une contenance de 24 à 25 hectares.
S'adresser audit M^e LEROUX. (120)

Etude de M^e PATOUEILLE, notaire
à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN TRÈS-BEL HOTEL

Meublé ou non meublé,

Très-bien achalandé,

S'adresser audit M^e PATOUEILLE.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, rue de l'Ancienne-
Messagerie, avec ou sans remise et
écurie

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste
aux lettres, avec cour, jardin, remise
et écurie.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire,
ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

Entreprise AMIRAULT et C^{ie}.

VOITURE POUR LOUDUN,

Départ de Saumur tous les jours à
6 heures 30 minutes du soir.

Entreprise THOMAS.

VOITURE POUR FONTEVRAULT.

Départ de Saumur tous les jours à
6 heures du soir.

BUREAU, chez M^{me} DUCHAMP.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec écurie, remise et jardin d'a-
grément, située à Saint-Lambert-des-
Levées, à 1 kilomètre de Saumur.

S'adresser à M. CADIEU, à Saumur,
rue d'Orléans. (82)

A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la
Saint-Jean-Baptiste 1859,

UNE GRANDE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale, n^o
29, servant depuis 25 ans au commerce
d'épicerie, gros et demi-gros, occupée
présentement par M. A. Sevin.

Le n^o 25, même maison, composé
d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue
Royale, salon derrière, cour, caves,
écurie, premier et deuxième étage,
grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue
Royale. (83)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

UNE PORTION DE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cen-
drière, 3. (109)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

NANCEUX-MONESTE,

TAPISSIER, MARCHAND DE MEUBLES,

Successeur de M. DROUARD, rue de la Tonnelle, n^o 21,

A l'honneur d'annoncer qu'il arrive de Paris avec un très-beau choix de tout
ce qui concerne l'article de tapisserie, tels que moquette, velours, brocatelle,
lampasses, damas de soie, tapis d'appartement, carpepe, jolis foyers, descentes
de lit, magnifiques rideaux brodés, mousseline brochée, passementerie,
galeries en bois doré.

Grand assortiment de fauteuils en tout genre, lits, commodes, armoires à
glace, buffets à étagères, tables à rallonges et tables de salon de toutes
dimensions. — Nouvelle collection de petits meubles de fantaisie.

Très-belles glaces, nues et montées.

Lits en fer de toutes grandeurs et de différents modèles; laine à matelas,
crain, plume d'oie, duvet, couffin, cotonnade, couvertures laine et coton.

Décoration pour bals et tentures.

Location de meubles et tout ce qui concerne l'ameublement.

Il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudront
bien s'adresser à lui, et il espère la mériter; car il vient d'attacher à son
établissement un des meilleurs ouvriers tapissiers de Paris.

Le tout à des prix très-modérés. (95)

LIBRAIRIE DE DUTERTRE,

Passage Bourg-l'Abbé, 18 et 20, à Paris.

EDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES,
PAR GIRAULT DE ST-FARGEAU, ETC.

Mise en Vente de la 9^e Edition de la

TENUE DES LIVRES

En PARTIE SIMPLE et en PARTIE DOUBLE, mise à la portée de toutes les
intelligences, pour être apprise SANS MAÎTRE. — Comptabilité des Com-
merçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de
Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions,
etc.; suivie du Calcul des intérêts et des Comptes courants, des Comptes en
participation; du Change sur toutes les places; du Détail des opérations de
Bourse, de Banque et d'Escompte; d'un PRÉCIS de LÉGISLATION COMMERCIALE;
du Formulaire de tous les Actes commerciaux, depuis la facture jusqu'à l'acte
constitutif des Sociétés anonymes. Ouvrage offrant un Cours complet de Com-
tentieux commercial, adopté par le Tribunal de la Seine et par l'Ecole de Com-
merce et des Arts de Paris;

Par Louis DÉPLANQUE, expert près les Cours et Tribunaux,
Professeur de Comptabilité générale.

Un fort volume in-8^o de 824 pages. Prix : 7 fr. 50 c., pour Paris.

Pour la Province, franco, 8 fr. 50 c.

Se trouve, à Paris, chez l'Editeur.

Et, à Saumur, chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

BUREAUX A PARIS, 26, RUE NEUVE SAINT-EUSTACHE, 26.

LE GLOBE

7 FRANCS

Par An.

7 FRANCS

Par An.

JOURNAL UNIVERSEL DES FAITS

Paraissant toutes les semaines (le dimanche), ayant le grand format du Moniteur Universel, journal officiel de l'Empire Français, quatre grandes pages d'impression.

QUELQUES MOTS DE PRÉFACE.

Aujourd'hui que le temps des luttes politiques et orageuses est passé, que cherche-
t-on avant tout, dans un journal : des faits et non des discussions, des faits et non de
longs articles aussi prétentieux qu'insignifiants. Depuis que la vapeur et l'électricité ont
supprimé les distances, les liens qui unissent les hommes se sont resserrés, on ne ren-
ferme plus, comme autrefois, le monde entier dans sa ville ou dans son hameau, on veut
vivre de la vie universelle, on est impatient de connaître les événements qui s'accom-
plissent d'un pôle à l'autre : les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, tous les
pas que fait l'humanité, vers le but inconnu assigné par la puissance divine, à sa mar-
che et à son développement.

C'est pour satisfaire cette curiosité, sans cesse plus ardente, ce besoin nouveau et ir-
résistible de notre civilisation, que nous avons fondé ce journal. Notre but a été de
réunir dans un vaste cadre un ensemble complet de toutes les nouvelles, de tous les
faits dignes d'être signalés sous le double rapport de l'utilité et de l'intérêt. En un mot,
nous serons l'écho fidèle des événements que chaque semaine verra s'accomplir. Grâce
au concours d'un comité de rédaction composé d'hommes éminents dans chaque spé-
cialité, nous avons la certitude de réunir, tout en restant dans des conditions de bon
marché jusqu'ici sans précédents, les documents les plus précieux, les informations
les plus précises, de manière à justifier notre sous-titre : *Journal universel des faits*.
Les nouvelles de toute-nature seront disposées dans nos colonnes avec un ordre métho-
dique qui permettra de trouver d'un coup-d'œil les renseignements que l'on voudra y

chercher. Le premier article, consacré à la chronique de la semaine, contiendra les
événements d'un intérêt général qui se seront accomplis d'un numéro à l'autre; vien-
dront ensuite à leur rang, les nouvelles militaires, maritimes, judiciaires, scienti-
fiques, littéraires, dramatiques, artistiques, musicales, agricoles, commerciales,
industrielles, financières, etc., du globe tout entier, des notices utiles d'agriculture,
de jardinage, d'éducation des animaux domestiques, d'industrie et des recettes
d'économie usuelle, etc., etc. Le tout sera égayé par des faits drolatiques et charivari-
ques, les causes plaisantes de la police correctionnelle, des anecdotes, bons mots,
etc. etc. Enfin nous publierons aussi un feuilleton rédigé de manière à captiver l'esprit
et l'imagination du lecteur sans jamais froisser ses sentiments ni blesser son bon goût.

Avant toutes choses, le *Globe* sera le journal de la famille, l'ami du foyer domestique,
un hôte aimable payant en écrits curieux l'hospitalité qu'on lui donne, un recueil hon-
nête que tout le monde pourra lire sans scrupule.

Tous nos matériaux sont prêts, nos plumes sont taillées, nous sommes à l'œuvre. A
nous donc maintenant tous ceux qui voudront nous prêter leur concours dans une
tâche loyale et féconde; à nous tous ceux qui voudront être nos abonnés, nos corres-
pondants, nos amis!

Pour le Comité de Rédaction,

Le Rédacteur en chef,

LOUIS LAVÉDAN.

ON S'ABONNE en adressant un mandat de poste à M. Louis LAVÉDAN, gérant et rédacteur en chef du *Globe*, 26, rue Neuve Saint-Eustache, Paris. On reçoit aussi les abon-
nements par l'entremise des libraires et des messageries.